

## CONSIGNES GÉNÉRALES RELATIVES AUX EXAMENS

Ci-dessous, vous trouverez les consignes auxquelles tous les étudiants inscrits au programme de Doctorat en médecine dentaire de 1<sup>er</sup> cycle doivent se conformer.

### PRÉALABLES AUX EXAMENS

- Installer la nouvelle version du logiciel *Safe Exam Browser (SEB)* et faire le test pratique obligatoire. Prendre connaissance de la [procédure d'installation du logiciel](#).
- Communiquer, en cas de besoin, avec [monsieur Frédéric Lapointe du Centre de pédagogie universitaire \(CPU\)](#), afin de régler les problématiques éventuelles.
- Faire la demande de prêt d'un ordinateur de la Faculté de médecine dentaire (FMD) auprès du [conseiller à la gestion des études, monsieur Jamil Ahmadi](#). À noter que les demandes doivent être effectuées au moins 48h avant la date prévue de votre examen.
- Vérifier l'horaire des examens pour connaître la date, l'heure et le lieu de l'examen. Il incombe à l'étudiant d'avoir des outils technologiques appropriés et fonctionnels.

### AVANT L'EXAMEN

- Dix minutes avant le début de l'examen, les étudiants pourront entrer dans la salle d'examen en silence pour prendre la place qu'on leur aura assignée.
- Déposer à l'avant ou sur les côtés de la salle tous les effets personnels, y compris document, sac à dos, manteaux, casquette, foulard, tuque, chapeau chirurgical, porte-monnaie, étui à lunettes, coffre à crayons, étui pour ordinateur<sup>1</sup> et tout autre article jugé non nécessaire pour l'examen.
- Les cellulaires et tout autre matériel électronique doivent être éteints, rangés et hors de portée avec les effets personnels. **Quiconque en possession d'un téléphone cellulaire ou tout autre appareil pendant un examen subira des sanctions en vertu du [Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants du premier cycle](#).**
- S'asseoir en silence et placer la carte d'étudiant de l'Université de Montréal en vue sur la table jusqu'à la fin de l'examen. En cas d'oubli, l'étudiant est tenu de s'identifier au moyen d'une des deux pièces d'identité suivantes avec photo délivrée par le gouvernement : la carte d'assurance maladie (RAMQ) ou le permis de conduire. Aucune autre pièce d'identité et carte étudiante numérique n'est acceptée. Un avertissement est déposé au dossier en cas de non-respect.
- Avoir sur la table d'examen strictement votre ordinateur, votre carte d'identité et une bouteille d'eau translucide ou couleur unie au besoin. La nourriture est interdite en salle d'examen.
- Suivez les directives des surveillants.

---

<sup>1</sup> Cette liste n'est pas exhaustive.

## PENDANT L'EXAMEN

- Il est interdit aux étudiants de parler ou de communiquer de toute autre manière entre eux.
- Aucune sortie n'est autorisée durant la première demi-heure.
- L'étudiant en retard de moins d'une demi-heure peut accéder à la salle d'examen, mais ne peut pas obtenir de prolongation de la période d'examen. Les retardataires devront obligatoirement s'installer en avant de la salle où des places seront disponibles.
- Les étudiants en retard d'une demi-heure ou plus ne peuvent être admis à la salle d'examen.
- Un seul étudiant à la fois peut être accompagné par un surveillant pour aller aux toilettes. **Aucune sortie aux toilettes ne sera autorisée à partir du moment où un étudiant a terminé et quitté la salle.**
- Les surveillants ne répondent à aucune question en lien à l'examen. Si l'examen contient des questions problématiques, il faudra les communiquer par courriel directement au professeur concerné après l'examen.

## APRÈS L'EXAMEN

- Les sorties définitives ne seront permises que 30 minutes après le début de l'examen.
- Une fois l'examen terminé, prévenir le surveillant en levant votre main, puis en présence du surveillant, **soumettre votre examen, quitter Safe Exam Browser (SEB) et signer sur la liste alphanumérique** dans la colonne réservée à cet effet. Par la suite, l'étudiant est autorisé à quitter la salle.
- Assurer de remettre tous les documents au surveillant, et ce, même s'ils ne sont pas remplis.
- Par respect pour toute personne qui fait l'examen, les étudiants doivent garder le silence et ne pas faire de bruit tant qu'ils sont dans une salle d'examen ou à proximité. Le non-respect de cette consigne pourrait être considéré comme une infraction au règlement.

Nous comptons sur votre collaboration afin de faciliter le déroulement des examens.

Bons succès!